

Rapport du Président

Commission permanente

vendredi 25 avril 2025

N° CP-2025-3-7-1

N° applicatif 11863

7^{ème} Commission

Commission Réseaux et mobilités

Direction

Direction des routes, des infrastructures et des mobilités

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR DES ASSOCIATIONS MENANT DES ACTIONS DE PRÉVENTION POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN 2025

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission permanente d'approuver l'attribution de subventions de fonctionnement, au titre de la compétence sécurité routière inhérente à la gestion des routes départementales, à des associations de prévention et de sensibilisation, pour un montant total de 57 000 €.

Il est proposé d'attribuer un montant de 10 355 € à l'association "La Prévention Routière" qui sensibilise à la sécurité routière auprès des usagers les plus vulnérables (jeunes et seniors), un montant de 13 300 € respectivement aux associations "Vélo Emploi" et "CADR67" et un montant de 10 022,50 € respectivement aux associations "VéloDocteurs" et "Les Tisserands d'EBN" de Mulhouse qui réalisent des vérifications des éléments de sécurité sur les vélos des collégiens dans 88 collèges répartis dans toute l'Alsace.

1 Contexte

Avec le fort développement des usagers en modes actifs (marche, vélo, trottinette) et une surreprésentation des modes actifs dans les accidents mortels en 2024, la diffusion de messages de prévention doit rester une priorité. Les usagers vulnérables sont les plus concernés par les actions de sensibilisation de l'État, qui se déroulent en Alsace avec une participation active de la Collectivité européenne d'Alsace dans les différentes instances de concertation.

Il est nécessaire de poursuivre les messages d'information et de sensibilisation auprès du plus grand nombre d'usagers, notamment au regard de la constance des statistiques

concernant les cyclistes et les usagers en trottinette (4 morts en 2023 et 12 morts en 2024 - données provisoires).

Dans le cadre de ses compétences liées à la gestion de voiries (autoroutes, RD et aménagements cyclables), la Collectivité européenne d'Alsace a vocation à contribuer à l'amélioration de la sécurité routière en Alsace. Pour ce faire, il est proposé que la Collectivité européenne d'Alsace soutienne la réalisation d'actions de prévention et de sensibilisation à destination des Alsaciens via le versement de subventions à des associations menant ces actions : La Prévention Routière - pour de la prévention à destination du grand public en Alsace - et les associations Vélo emploi, Comité d'Action Deux Roues 67 (CADR 67), VéloDocteurs et les Tisserands d'EBN pour des actions à destination des cyclistes dans les collèges et auprès d'agents de la Collectivité européenne d'Alsace.

Les périmètres d'intervention ont été élargi (équilibre des interventions dans le Haut-Rhin par rapport aux actions historiques du Bas-Rhin) en diminuant la participation par association. Globalement, le montant des subventions a été réduit de 5% par rapport à 2024, modulo les compléments fléchés pour les associations haut-rhinoises qui se voient affectées 9 500 € complémentaires au lieu des 10 000 € prévus initialement. L'enveloppe globale actualisée de 57 000 € permet donc d'harmoniser les interventions entre le Haut-Rhin et le Bas-Rhin tout en réduisant l'aide apportée de 5% pour les actions de prévention de sécurité routière.

2 Attribution de subventions de fonctionnement annuelles

2.1 Attribution d'une subvention à l'association : La Prévention Routière

Depuis 2007, la Collectivité soutient l'association La Prévention Routière qui mène des actions de sensibilisation et de prévention auprès du public dans le domaine de la sécurité routière. Le montant annuel de la subvention est inchangé en 2025 avec la poursuite des interventions auprès des usagers les plus vulnérables (jeunes et seniors), selon le programme en annexe 2.

Dans le cadre du plan d'actions de l'association pour 2025, la réalisation d'actions de sensibilisation à la sécurité routière est poursuivie avec 6 axes d'intervention :

- Organisation de séances de sensibilisation à la prévention routière dans les collèges
- Sensibilisations au risque routier à destination des seniors
- Organisation d'actions d'éducation routière pour les écoles primaires alsaciennes
- Actions de sensibilisation Grand Public
- Développement du label Ville Prudente
- Sensibilisations au Tribunal de Saverne et Mulhouse

Afin de conforter l'activité de l'association et de marquer l'implication de la Collectivité dans l'amélioration des comportements pour réduire les risques routiers, il est proposé l'attribution d'une subvention globale de fonctionnement de 10 355 € à l'association La Prévention Routière.

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique.

2.2 Attribution de subventions à des associations menant des actions auprès des cyclistes

Les associations de cyclistes sont des partenaires historiques de la Collectivité qui contribuent à porter un message de sensibilisation, d'information et de responsabilisation des usagers.

L'action majeure menée par ces associations concerne les interventions auprès des collégiens pour réaliser des contrôles techniques de leur vélo. Annuellement près de 4 000 vélos sont vérifiés avec autant de collégiens impactés répartis sur environ 60 établissements.

Ces actions consistent à contrôler l'état des vélos des collégiens, à fournir des conseils aux élèves pour maintenir leur vélo en bon état et à les sensibiliser au respect des autres usagers et du Code de la route. Chaque cycliste se voit remettre une fiche technique l'avisant des modifications et des ajouts nécessaires pour circuler en sécurité et dans le respect de la réglementation.

Depuis 2021, le suivi de l'état du parc vélo prend une dimension alsacienne et trouve une résonance avec les dispositifs d'Etat (Savoir Rouler à Vélo notamment) pour intégrer le vélo comme maillon indispensable de la chaîne de mobilité. Afin d'offrir ces interventions à plus de collèges haut-rhinois, il est proposé d'ajouter 20 collèges répartis sur les territoires de Colmar, Mulhouse et Sud Alsace.

Pour l'année 2025, les associations Vélo Emploi, CADR67, Les Tisserands d'EBN, et VéloDocteurs prévoient d'intervenir dans **88 collèges**, conformément au détail figurant en annexe 3 du présent rapport. Afin d'appliquer la minoration de 5% de subvention sans pénaliser les collégiens et d'être équitable au niveau des territoires, chaque association ne réalisera qu'une seule intervention par site CeA au lieu des 2 initialement prévues.

Ces interventions se dérouleront selon un **calendrier scolaire** établi en accord et sous la responsabilité des chefs d'établissements concernés. Les Conseillers d'Alsace concernés seront informés de la tenue de chaque intervention pour une participation éventuelle à l'opération. En fonction de l'avis des chefs d'établissement, le programme ainsi que les sites identifiés pourront être amenés à évoluer.

Afin de poursuivre le suivi du parc vélo des collégiens en 2025 et de marquer l'implication de la Collectivité européenne d'Alsace dans la promotion du vélo et la sécurité des cyclistes portées par ces quatre associations, il est proposé d'attribuer pour 2025, des subventions de fonctionnement à hauteur de 46 645 € répartis comme suit :

- 13 300 € - Vélo Emploi,
- 13 300 € - CADR67,
- 10 022,50 € - VéloDocteurs,
- 10 022,50 € - Les Tisserands d'EBN.

Ces projets se déroulant sur une année scolaire, il est proposé de déroger au règlement budgétaire et financier en autorisant le versement des subventions en une fois avant la présentation des justificatifs attestant des dépenses réalisées dans la mise en œuvre des projets subventionnés.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer, au titre de l'action en matière de sécurité routière, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 57 000 €, aux associations La Prévention Routière, Vélo Emploi, Cadr67, VéloDocteurs et Les Tisserands d'EBN, réparties de la manière suivante :
 - 10 355 € à l'association La Prévention Routière,
 - 13 300 € à l'association Vélo Emploi,
 - 13 300 € à l'association CADR67,
 - 10 022,50 € à l'association VéloDocteurs,
 - 10 022,50 € à l'association Les Tisserands d'EBN.

- De préciser que la subvention versée à l'association La prévention routière fera l'objet d'un versement unique
- De déroger au règlement budgétaire et financier en autorisant le versement des subventions, aux associations Vélo emploi, CADR67, VéloDocteurs et Les Tisserands d'EBN, en une fois avant la présentation des justificatifs attestant des dépenses réalisées dans la mise en œuvre des projets subventionnés.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P082</i>	<i>O008</i>	<i>E01</i>	<i>T01</i>	<i>1579-65-65748-843</i>	<i>57 000 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>57 000 €</i>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.